



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 27/05/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 juin 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSELIN, LAFOURCADE, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C
Délibération n°5**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget principal « Ville de TARTAS » - création d'un emploi temporaire à temps non complet pour les Services techniques municipaux – Tableau des effectifs communaux

Dans le cadre du fonctionnement des services de la Ville de TARTAS, et plus particulièrement des services techniques qui s'occupent notamment de l'entretien des espaces publics et espaces verts, il convient de proposer à notre assemblée de porter modification au tableau des effectifs communaux.

En effet, en application de la loi du 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Il s'agit de créer un emploi temporaire au grade d'adjoint technique de deuxième classe pour faire face à l'accroissement et aux charges de travail dans le secteur entretien des espaces publics et espaces verts ; la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi est fixée dans la limite d'un mi-temps.

Il est précisé que le contrat d'engagement pourra éventuellement être renouvelé dans la limite de douze mois maximum si les besoins du service le justifient.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget de la commune.

Identifiant unique*: 040-214003139-20150603-2015_C5-DE

Envoyé en préfecture, le 08/06/2015 - 15:28

Reçu en préfecture, le 08/06/2015 - 15:40



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'Landespublic' (ALP)

Il est demandé :

- à notre assemblée de donner un avis favorable,
- de mettre à jour le tableau des effectifs communaux de la Ville
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré

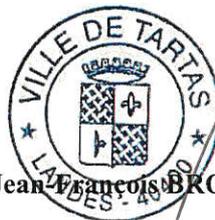
Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable pour la mise à jour du tableau des effectifs communaux de la Ville et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES